

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 12 septembre 2017, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Éric Dufresne et Denis Ranger, tous formant quorum en l'absence des conseillers Yves Wilson et Pierre Dubé. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

17-09-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

17-09-02 **Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017 a été remise à chaque membre du Conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2017 soit approuvé tel que présenté.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.**

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'août 2017 et approuvées par le conseil municipal.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier

17-09-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2017-09-12.

**Points d'information générale.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois d'août 2017.

17-09-04 **Demande de subvention, hockey mineur.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de donner un montant de 50.00\$ en subvention pour l'inscription de Félix Dufresne au hockey mineur.

17-09-05 **Demande d'aide financière de la Prématernelle Au Pays Enchanté.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 100.00\$ à la Prématernelle Au Pays Enchanté Inc.

17-09-06 **Engagement d'un responsable à l'émission des permis.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Monsieur Joël-Désiré Kra comme responsable à l'émission des permis et certificats. Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec Monsieur Kra.

17-09-07 **Modifications aux plans de rénovation du Centre communautaire.**

ATTENDU QUE lors de la demande de soumission pour la rénovation du Centre communautaire, les plans et le devis n'incluaient pas l'espace de rangement d'environ 300 pieds carrés demandé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la soumission retenue n'incluait pas cet espace de rangement dans le prix;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire ajouter cet espace de rangement aux travaux de rénovation et d'agrandissement;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a soumis un prix de 97,824.27\$, taxes incluses, pour cet ajout, pour approbation par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal rejette la soumission de Les Constructions B. Martel Inc. au montant de 97,824.27\$ pour la réalisation d'un espace de rangement supplémentaire d'environ 300 pieds carrés au Centre communautaire et s'en tient aux plans initiaux.

17-09-08 **Plainte de M. Schandelmeyer.**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre de Me Jacques Charlebois, représentant de M. Daniel Schandelmeyer et Mme. Gisèle Bradley concernant l'application du règlement sur les nuisances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander un avis juridique du procureur de la Municipalité.

17-09-09 **Achat de murets de béton « Jersey ».**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal en voirie à faire l'achat de quatorze (14) murets de béton « Jersey » au coût de 250.00\$ l'unité, taxes et transport en sus.

07-09-10 **Signature du contrat de travail des sauveteurs pour les années 2018-2019.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de travail avec les sauveteurs pour la piscine municipale, Lydia et Ariane Séguin, pour les années 2018-2019.

17-09-11 **Entente relative au transport collectif régulier et/ou adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain.**

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, a instauré l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« **ARTM** ») et le Réseau de transport métropolitain (le « **RTM** »);

**ATTENDU QUE** le Décret 1025-2016 du 30 novembre 2016 du gouvernement du Québec fixe la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A 33.3, la « **LARTM** ») et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R-25.01, la « **LRTM** »), au 1<sup>er</sup> juin 2017;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 117 de la LARTM, l'ARTM doit offrir des services de transport collectif régulier et /ou adapté à toute municipalité dont le territoire n'est pas compris dans le sien et qui, le 31 mai 2017, était partie à une entente pour la constitution d'un conseil intermunicipal de transport ou permettant la desserte de son territoire par des services de transport adapté;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton était desservie par Transport Soleil;

**ATTENDU QUE** le territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est situé hors du territoire de l'ARTM;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton et l'ARTM souhaitent collaborer afin de répondre aux besoins de la population et de

fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018;

**ATTENDU QU'**une entente de principe a été déposée par l'ARTM (ou par le Comité de transition qui a précédé sa constitution par la LARTM) à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, et que cette dernière est en accord avec les termes et conditions de cette entente de principe;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton et l'ARTM souhaitent établir, par le biais d'une Entente relative au transport collectif régulier et /ou adapté hors du territoire de l'ARTM, les principales modalités et conditions pour la fourniture et la prestation, par le RTM, des services de transport collectif régulier et /ou adapté requis aux termes d'ententes avec des transporteurs privés pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018 (l'« **Entente** »);

**ATTENDU QU'**au terme de l'Entente, la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton versera les contributions municipales pour les services de transport collectif régulier et /ou adapté à l'ARTM;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est en accord avec les termes et conditions de l'Entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu unanimement :

- **QUE** la municipalité autorise la signature de l'Entente.
- **QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, ou en son absence Madame la Mairesse, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, ladite Entente.
- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

17-09-12 **Tenue de la séance d'octobre 2017.**

**ATTENDU QUE** la fermeture de la période de mise en candidature pour l'élection générale 2017 est fixée par la Loi au 6 octobre 2017;

**ATTENDU QU'**après cette date le conseil ne peut siéger;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers de tenir la séance ordinaire d'octobre 2017, le mardi 3 octobre 2017, à vingt heures. Le directeur général et secrétaire-trésorier donnera avis public conformément à la Loi.

17-09-13 **Autorisation de signature de l'entente pour la valorisation des feuilles d'automne.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à signer une entente avec Les Fermes Lanthier-Lefebvre S.E.N.C. qui accepte de recevoir les feuilles d'automne 2015 et de les revaloriser.

17-09-14 **Demande de soumissions pour l'enlèvement des ordures.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour le ramassage, le transport et l'enfouissement des ordures de la Municipalité selon le devis préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier. Les soumissions porteront sur une durée de un an, soit

pour l'année 2018 et seront faites par voie d'invitation, conformément au règlement 321. Les soumissions seront considérées à la séance du Conseil municipal du 3 octobre 2017.

17-09-15 **Demande de soumissions pour la fourniture de sel à déglacer.**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions, par voie d'invitation, conformément au règlement 321, pour la fourniture de sel à déglacer pour la saison 2017-2018. Les soumissions seront considérées à la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

17-09-16 **Vacances et temps supplémentaire du directeur général.**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a cumulé 10 semaines de vacances depuis son arrêt de travail le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE le directeur général a accumulé 280 heures de temps supplémentaire depuis le 20 juin 2016 jusqu'à son retour au travail le 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à reprendre les heures accumulées en temps et de lui permettre d'effectuer 28 heures semaine à plein salaire jusqu'à épuisement du temps supplémentaire accumulé.

**Période des questions de l'assistance.**

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions en rapport avec les points à l'ordre du jour.

17-09-17 **Levée de la séance.**

À vingt heures trente (20h30) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

---

Mairesse

---

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mairesse